

Maroc:

FACTSHEET

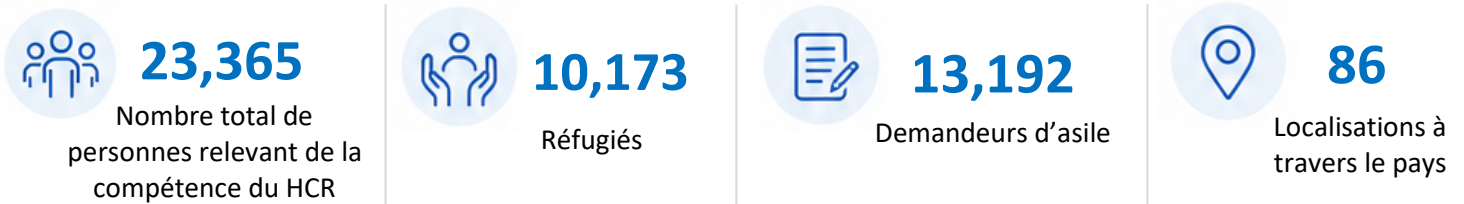
Avril 2026

Le Maroc demeure à la fois un pays de transit et d'accueil, ainsi qu'un environnement relativement stable dans la région pour les personnes en quête d'asile, avec **23 356 réfugiés et demandeurs d'asile** originaires de plus de **60 pays** enregistrés auprès du HCR.

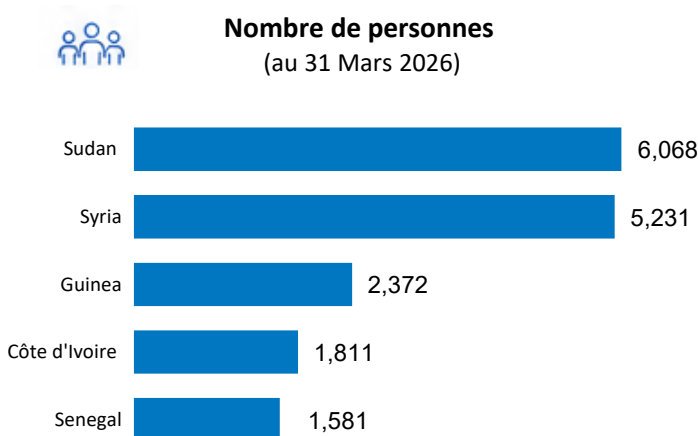
Le HCR œuvre pour garantir **l'accès à l'asile et la protection des réfugiés et demandeurs d'asile** au Maroc, en collaboration étroite avec les autorités marocaines dans le cadre de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA) et en appui à leur initiative de gestion humanisée des frontières.

Le HCR et ses partenaires travaillent activement à assurer une réponse globale afin de répondre aux **besoins croissants en matière de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile**.

KEY FIGURES



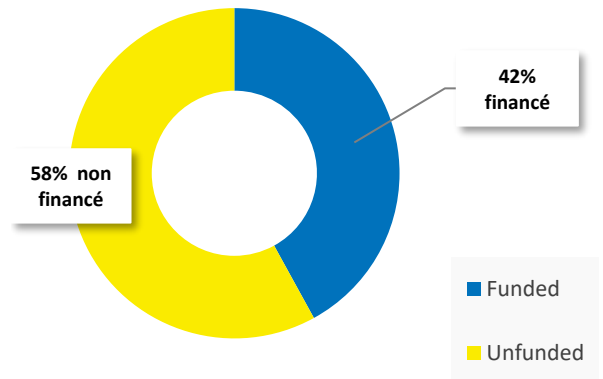
Répartition par nationalité (Top 5)



Financement: (au 31 mars 2026)

\$ 9.1 million

requis pour les opérations du HCR au Maroc en 2026



Presence opérationnelle du HCR au Maroc



Operational Context

Le Maroc a consolidé son rôle en tant que pays d'asile clé, situé au carrefour des routes migratoires méditerranéennes et atlantiques, s'affirmant de plus en plus comme un espace de protection et d'inclusion dans un contexte d'instabilité régionale, notamment en lien avec le conflit au Soudan et les déplacements forcés dans le Sahel. Le HCR travaille en étroite collaboration avec le Gouvernement du Maroc afin de soutenir le renforcement progressif des cadres nationaux d'asile et de protection dans un environnement opérationnel en expansion et de plus en plus complexe.

Au 31 mars 2026, le HCR Maroc comptabilisait 23 365 personnes relevant de son mandat, dont 10 173 réfugiés et 13 192 demandeurs d'asile. Les arrivées en provenance du Soudan ont fortement augmenté depuis 2024, représentant la majorité des nouvelles inscriptions en 2025 et jusqu'à présent en 2026, tandis que les enfants non accompagnés représentaient un nouvel inscrit sur neuf, illustrant l'accentuation des risques de protection.

Le HCR opère à travers un bureau de branche à Rabat et cinq antennes de protection décentralisées, mises en place avec son partenaire, l'Organisation marocaine des droits humains (OMDH), assurant l'accès à l'enregistrement, à la documentation, au conseil et aux services de protection dans les principales régions, dans un contexte où la croissance continue de la population exerce une pression accrue sur les systèmes de protection.

Le Maroc a activement participé au Forum mondial sur les réfugiés (2023), en formulant six engagements dans des domaines clés tels que la santé, l'éducation, l'inclusion socio-économique, les données et la gestion humanisée des frontières. Des représentants de réfugiés au Maroc ont également participé aux éditions de 2023 et 2025.



Le HCR Maroc a lancé un nouveau e-catalogue, élaboré en collaboration avec l'Ambassade d'Irlande et AMAPPE, qui présente plus de 70 produits et activités génératrices de revenus créés par plus de 80 réfugiés.
@HCR / Huang Jinxuan



Partenariats et coordination (2025-2026)

- Le HCR Maroc a poursuivi sa collaboration étroite avec le Gouvernement du Maroc, avec le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Étranger (MAECAMRE) en tant que principal homologue gouvernemental, en appui à la Politique Nationale d'Immigration et d'Asile.
- La coopération avec le Ministère de l'Intérieur et les autorités chargées de l'application de la loi s'est poursuivie en 2025, avec un accent particulier sur la gestion des frontières sensible à la protection, le respect des droits des réfugiés, l'accès au territoire, la protection en mer, ainsi que la promotion des principes du droit international des réfugiés, notamment à travers un dialogue continu sur la gestion humanisée des frontières.
- En partenariat avec l'Institut Supérieur de la Magistrature et le Conseil de l'Europe, le HCR a organisé une session de formation sur le droit d'asile au profit de 270 magistrats stagiaires, visant à renforcer les capacités nationales et à promouvoir les standards internationaux de protection des réfugiés au sein du secteur judiciaire.
- En 2025-2026, le HCR a renforcé l'opérationnalisation de ses partenariats avec la société civile nationale et

les acteurs juridiques, notamment la Fondation Orient-Occident (FOO), l'AMPF, l'OMDH, l'AMAPPE, ProgettoMondo et le Cabinet Lemseguem, afin de mettre en œuvre des interventions en matière de protection, d'assistance juridique, de santé, de moyens de subsistance et d'approches communautaires.

- Le HCR a poursuivi son appui aux Groupes de travail sur la protection (GTP) dans les principales régions afin de coordonner les réponses de protection avec les organisations de la société civile, les institutions publiques, les agences des Nations Unies, le milieu académique et les partenaires juridiques.
- En juillet 2025, le HCR Maroc et ProgettoMondo ont signé un nouveau partenariat dans le cadre du projet «Terrain de Protection», composante du programme mondial «Sport for Protection» du HCR, visant à promouvoir l'inclusion sociale, le bien-être psychosocial et l'autonomisation socio-économique à travers le sport.
- En novembre 2025, la Fondation FIFA, en collaboration avec le HCR et la Fondation Orient-Occident, a organisé une formation de cinq jours pour entraîneurs de football, réunissant 60 réfugiés et Marocains afin de promouvoir l'inclusion, le leadership et l'égalité de genre à travers le sport.
- Dans le domaine de l'enseignement supérieur, le HCR a renforcé ses partenariats avec les universités et institutions académiques à travers le Maroc. Un partenariat avec Université Mohammed VI Polytechnique (UM6P) a permis de faciliter l'accès des réfugiés à des programmes de Master entièrement financés, avec cinq réfugiés admis ou inscrits à septembre 2025. Le HCR a également poursuivi sa collaboration avec le réseau MERCATOR et les cliniques juridiques universitaires, tout en assurant des cours et des sessions de sensibilisation sur le droit d'asile et la protection internationale des réfugiés à Université Mohammed V et à Université Mohammed Premier.
- Le HCR a poursuivi la co-présidence, aux côtés de Organisation internationale pour les migrations (OIM), du Groupe Thématique Migration et Asile, afin d'assurer l'alignement avec le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, tout en renforçant une approche associant les institutions publiques, la société civile, le monde académique, le secteur privé et les communautés réfugiées.

Activités Principales

Protection



Enregistrement, Détermination du Statut de Réfugié (DSR) & Documentation

Dans le cadre de l'appui à la mise en place d'un système national d'asile, le HCR continue d'assurer, pour le compte des autorités, la fonction d'enregistrement des nouveaux demandeurs d'asile ainsi que la détermination du statut de réfugié (DSR).

Une proportion importante des personnes actuellement reconnues réfugiées par le HCR est référée pour validation à la Commission interministérielle relevant du Bureau des Réfugiés et des Apatrides (BRA), placé sous l'autorité du MAECAMRE. À la suite de la reconnaissance sous son mandat, le HCR procède à la programmation des réfugiés et assure un rôle d'observation auprès du BRA.

Au 31 mars 2026, le HCR a enregistré 1 041 nouvelles demandes d'asile, reconnu 499 réfugiés (dont 312 considérés comme ayant besoin de protection internationale et 187 reconnus à l'issue de la DSR), et rejeté 93 demandes.

Par ailleurs, 119 réfugiés reconnus par le HCR ont été auditionnés par le BRA au cours de 22 sessions. Depuis l'augmentation, en 2026, du nombre de sessions devant le BRA, passant d'une session hebdomadaire couvrant 20 réfugiés à 30 réfugiés, la Commission interministérielle du BRA enregistre des progrès notables en vue de réduire progressivement l'écart existant entre le nombre de réfugiés reconnus par le HCR et ceux reconnus par l'État.

Depuis le démarrage des auditions en septembre 2013 et jusqu'au 31 décembre 2025, 2 010 réfugiés (non syriens) ont été auditionnés devant le BRA.



Sécurité et accès à la justice

Le HCR collabore avec le cabinet d'avocats de droit privé « Cabinet Lemseguem » afin de fournir une assistance juridique aux réfugiés et aux demandeurs d'asile (notamment pour l'établissement d'actes de naissance devant le tribunal, le dépôt de plaintes pour agressions physiques et la représentation devant les juridictions marocaines).

Au 31 mars 2026, un total de 427 interventions d'assistance juridique ont été fournies, dont 6 assistances administratives, 273 assistances judiciaires en matière pénale et 5 assistances judiciaires en matière civile, parmi lesquelles 16 concernaient des procédures d'établissement d'actes de naissance.

Par ailleurs, le Cabinet Lemseguem a assuré des consultations juridiques au bureau FOO au profit de 369 demandeurs d'asile et réfugiés.



Logement durable

En collaboration avec la Fondation Orient-Occident, le HCR soutient un programme d'hébergement d'urgence et de protection. L'hébergement d'urgence vise à répondre aux besoins immédiats en logement des personnes déplacées de force, tandis que l'hébergement de protection répond à des besoins à plus long terme.

Ce programme bénéficie aux réfugiés et aux demandeurs d'asile présentant des vulnérabilités accrues, notamment les mineurs non accompagnés âgés de 16 ans et plus, les femmes à risque, les mères célibataires, les victimes de traite et les survivantes de violences basées sur le genre (VBG).

Au 31 mars 2026, sur un total de 61 personnes (49 réfugiés et 12 demandeurs d'asile), 21 sont des adultes et 40 des enfants ayant bénéficié de ces services. Les femmes représentent 40 % des bénéficiaires du programme.

Par ailleurs, environ 35 mineurs réfugiés et demandeurs d'asile non accompagnés et séparés (MNAS) ont été placés dans des centres de protection de l'enfance. Parmi eux, entre 8 et 10 sont accueillis au centre Chabiba, financé par l'UNICEF à Oujda, grâce à une collaboration étroite entre le HCR, l'UNICEF et notre partenaire FOO. En outre, 4 mineurs sont hébergés dans d'autres structures publiques de protection de l'enfance à Casablanca, 10 à Rabat, 1 à Marrakech, 2 à Fès et 8 à Oujda.



Protection de l'enfance

L'approche du HCR en matière de protection de l'enfance vise à garantir la sécurité, le bien-être et l'inclusion des enfants réfugiés. Les enfants représentent 30 % de la population réfugiée au Maroc et 18 % des demandeurs d'asile.

Au 31 mars 2026, 521 enfants réfugiés à risque et 90 enfants non accompagnés ont été identifiés. Guidé par le Cadre de protection de l'enfance du HCR ainsi que par l'approche Âge, Genre et Diversité (AGD), le HCR assure une gestion individuelle des cas et un soutien psychosocial.

En partenariat avec la Fondation Orient-Occident (FOO), le HCR fournit une assistance en espèces ainsi qu'un hébergement d'urgence pour les enfants non accompagnés âgés de 16 ans et plus. Au total, 21 mineurs réfugiés et demandeurs d'asile non accompagnés et séparés (MNAS) sont accueillis dans des maisons de protection.

Par ailleurs, environ 4 mineurs réfugiés et demandeurs d'asile non accompagnés et séparés (MNAS) ont été placés dans des centres de protection de l'enfance, dans des environnements sûrs et adaptés aux enfants, grâce à une collaboration étroite entre le HCR, l'UNICEF et notre partenaire FOO.

Au 31 mars 2026, 91 mineurs non accompagnés et séparés (MNAS) font l'objet d'un suivi rapproché par le personnel de la FOO à travers un accompagnement individualisé basé sur des projets de vie et la gestion de cas. Ces mineurs sont hébergés dans des structures sûres et sécurisées ou dans des dispositifs alternatifs d'accueil communautaire, bénéficient d'une assistance en espèces (CBI) et sont inscrits soit dans un programme éducatif, soit dans une formation professionnelle.



Violence basée sur le genre

Au 31 mars 2026, 496 réfugiés reconnus par le HCR et 1 217 demandeurs d'asile présentent au moins un besoin spécifique lié à la violence basée sur le genre (VBG). Les femmes et les filles représentent 70 % de cette population, et 57 % de ces violences ont été perpétrées dans les pays d'origine.

Un système de référencement et de prise en charge est en place pour les survivant(e)s et les personnes exposées à un risque accru de VBG, afin de garantir l'accès aux services de santé, au soutien psychosocial, à l'assistance juridique et aux moyens de subsistance.

La prévention est également assurée à travers des activités de sensibilisation et de mobilisation communautaire.

Au 31 mars 2026, 3 comités VBG ont été organisés, au cours desquels 32 cas de survivant(e)s de VBG ont été examinés par un panel et ont bénéficié d'une assistance multisectorielle et de solutions adaptées.



Engagement Communautaire

Le HCR travaille en étroite collaboration avec les Groupes de travail sur la protection (GTP) à Casablanca, Oujda, Tanger, Marrakech et Khouribga-Béni Mellal, afin d'identifier les réfugiés et demandeurs d'asile et de les orienter vers les services publics appropriés ainsi que ceux fournis par la société civile.

Un réseau de 14 agents communautaires réfugiés a été recruté sous contrat de Volontaires des Nations Unies (VNU), garantissant des conditions de travail décentes. Issus de différentes nationalités, ils assurent la circulation de l'information au sein des communautés de réfugiés dans sept localités au Maroc, en relayant leurs besoins et préoccupations auprès du HCR et de ses partenaires.

Afin de répondre à l'augmentation des arrivées en provenance du Soudan, le HCR a renforcé sa présence communautaire en recrutant des agents communautaires issus des communautés de réfugiés soudanais et sud-soudanais, afin de faciliter la communication et l'accès aux services. Ce dispositif a été complété par le recrutement d'un agent communautaire supplémentaire dans la région de Souss-Massa et la mise en place d'une antenne de protection à Agadir.

Au 31 mars 2026, six réunions de dialogue communautaire ont été organisées, réunissant un total de 97 participants, dont des agents de proximité communautaire, des représentants d'organisations dirigées par des réfugiés, et des partenaires. Ces réunions visaient à renforcer les échanges, promouvoir la participation et améliorer la redevabilité envers les populations affectées (AAP).



Renforcement de l'engagement en faveur des principes clés de protection

Le HCR a renforcé son engagement en faveur des principes clés de protection, en accordant une attention particulière aux évaluations participatives et à la collecte de données via la plateforme KOBO/Power BI, aux mécanismes de retour d'information et de gestion des plaintes, à la communication avec les communautés (CwC) ainsi

qu'à la redevabilité envers les populations affectées (AAP), dans le cadre de son mandat.

À cet effet, 97 personnes ont été consultées dans le cadre de la mise en œuvre des programmes à travers 6 dialogues communautaires. Au 31 mars 2026, 916 personnes avaient accédé aux mécanismes de retour d'information et d'appui du HCR.

Le bureau a également assuré plus de 198 séances de conseil en protection au bénéfice de 146 personnes, ainsi que 43 séances de conseil en communication au profit de 41 personnes.



Assistance financière pour les plus vulnérables

En étroite collaboration avec son partenaire de mise en œuvre, la Fondation Orient-Occident (FOO), le HCR fournit une assistance en espèces à usages multiples aux réfugiés et demandeurs d'asile les plus vulnérables, notamment les enfants non accompagnés, les parents isolés, les survivant(e)s de VBG et les personnes ayant des besoins médicaux spécifiques.

Ce soutien est accordé sur la base d'évaluations de vulnérabilité réalisées par la FOO, puis validées dans le cadre d'un comité conjoint de suivi HCR-FOO.

Au 31 mars 2026, jusqu'à 1 313 réfugiés et demandeurs d'asile en situation de vulnérabilité ont bénéficié au moins une fois de cette assistance financière.



Protection sociale

En collaboration avec son partenaire de mise en œuvre, l'Organisation Marocaine des Droits Humains (OMDH), le HCR fournit un appui dédié aux réfugiés afin de faciliter leur accès aux dispositifs nationaux de protection sociale. Cet appui comprend l'accompagnement à l'inscription au Registre National de la Population (RNP), au Registre Social Unifié (RSU), ainsi que l'accès au programme d'Aide Sociale Directe (ASD).

Au 31 mars 2026, un total de 11 réfugiés étaient inscrits au Registre National de la Population (RNP), tandis que 3 réfugiés ont été effectivement enrôlés dans le Registre Social Unifié (RSU). Par ailleurs, 25 réfugiés ont bénéficié de séances individuelles de conseil et d'orientation portant sur les procédures et démarches administratives nécessaires à l'inscription et à l'enrôlement dans les programmes nationaux de protection sociale.

En parallèle, le HCR et l'OMDH mènent des actions

soutenues de plaidoyer et des campagnes d'information afin de sensibiliser et de permettre à un plus grand nombre de réfugiés d'accéder et de bénéficier des services nationaux de protection sociale.



Santé

À travers son partenaire, l'Association Marocaine de Planification Familiale (AMPF), le HCR facilite l'orientation des réfugiés vers les centres de soins de santé primaires publics, où les services sont généralement fournis gratuitement ou à faible coût, conformément aux dispositions du système national de santé publique.

Bien que le Maroc ait considérablement étendu la couverture de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) à l'échelle nationale, son extension aux réfugiés à travers l'AMO-Tadamon n'a pas encore été formalisée. Dans l'intervalle, le HCR continue de soutenir les réfugiés les plus vulnérables dans l'accès aux services de santé spécialisés, y compris la prise en charge des coûts liés aux médicaments, aux analyses de laboratoire et aux traitements médicaux spécialisés.

Au 31 mars 2026, un total de 1 136 consultations spécialisées ont été réalisées à travers les centres de l'AMPF et les structures de santé publiques. En outre, plus de 280 réfugiés vivant avec des maladies chroniques ont bénéficié de médicaments essentiels via les centres de l'AMPF ou des pharmacies partenaires.

Par ailleurs, 211 séances de conseil psychosocial ont été fournies aux réfugiés et demandeurs d'asile.



Moyens de subsistance et autonomie

En collaboration avec l'Association Marocaine d'Appui à la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE), le HCR appuie l'accès des réfugiés à des formations professionnelles, la création d'activités génératrices de revenus (AGR) à travers le microfinancement, ainsi que leur insertion professionnelle, avec l'implication de deux partenaires étatiques, à savoir l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPPEC) et l'Office de Développement de la Coopération (ODCO). Au 31 mars 2026, 272 réfugiés ont bénéficié de l'appui d'AMAPPE en matière d'intégration économique au Maroc, dont 209 ont réalisé un bilan de compétences. Par ailleurs, 56 demandes de financement d'AGR ont été examinées au profit de 67 demandeurs.

En outre, 78 % des activités génératrices de revenus financées et 98 % des AGR renforcées en 2025 sont toujours en activité.

Par ailleurs, 87 réfugiés ont participé à des ateliers visant le développement des compétences entrepreneuriales et d'employabilité.

En matière d'emploi salarié, 6 réfugiés ont accédé à des emplois formels et 7 à des stages. Parmi les réfugiés ayant accédé à un emploi en 2025, 67 % sont toujours en poste.



Après avoir fui la guerre, Abdenasser a reconstruit son avenir au Maroc avec l'appui de l'AMAPPE et a transformé sa passion pour la boulangerie en une entreprise prospère, créant des opportunités à la fois pour les réfugiés et les Marocains.
@UNHCR / Huang Jinxuan



Renforcement des capacités et sensibilisation

Le renforcement des capacités demeure un élément central de la stratégie du HCR visant à appuyer les autorités marocaines et la société civile dans la mise en place d'un système national d'asile et de l'initiative de gestion humanisée des frontières.

Le HCR organise régulièrement des ateliers sur la protection internationale des réfugiés, y compris la protection en mer. Au 31 mars 2026, trois ateliers ainsi qu'une série de conférences ont été organisés, au profit d'environ 60 étudiants universitaires, 270 stagiaires de l'Institut de la Magistrature, et membres de cliniques juridiques, dont 23 femmes.



Réinstallation et voies complémentaires

Le HCR met en œuvre un programme de réinstallation pour 50 réfugiés ayant des besoins spécifiques de protection, en étroite collaboration avec le Canada. Au 31 mars 2026, 15 réfugiés avaient quitté le Maroc pour le Canada. Le HCR

poursuit également ses efforts avec les bailleurs et partenaires afin d'accroître les opportunités d'admission dans des pays tiers, notamment à travers des programmes de bourses d'études et de migration de travail.

Donateurs

Le HCR est reconnaissant du soutien essentiel apporté par les donateurs ayant contribué à ses activités au Maroc en 2025:

Canada | European Union | France | Germany | Italy | KOICA | Liv Golf | L'Oréal Foundation | Monaco | Migration Multi-Partner Trust Fund | Netherlands | Sweden | Switzerland | The Tamer Family Foundation | United States of America

Remerciements particuliers aux principaux donateurs des fonds non affectés et des fonds flexibles :

Belgium | Denmark | France | Finland | Germany | Ireland | Italy | Japan | Netherlands | Norway | Qatar | Sweden | Switzerland | United Kingdom | United States of America | UNO-Fluechtlingshilfe | other private donors

**Tous les services fournis par le HCR et ses partenaires sont disponibles ici :
Liens vers les réseaux sociaux du HCR:**

UNHCR Morocco – Facebook – Twitter– Instagram– YouTube

[Lien vers la plateforme HELP](#)



Scan QR Code

CONTACTS

Sarah Mokadader, Asst. External Relations Officer

mokadade@unhcr.org, Tel: +212 537 54 54 55

Rabab Talal, Communications Associate

talal@unhcr.org, Tel : + 212 (6) 70 06 47 82